



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

SAINT-JOSEPH-DU-LAC :

Visite citoyenne de l'infrastructure de protection contre la crue des eaux

Saint-Joseph-du-Lac, le 14 avril 2022– Le jeudi 14 avril 2022 à 10h a eu lieu la visite citoyenne des infrastructures de protection contre la crue des eaux. En plus des nombreux citoyens présents sur place, plusieurs personnalités politiques ayant contribué de près ou de loin dans ce projet étaient présentes.

Historique

Le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx, a affirmé durant la cérémonie :

« Il est difficile de ne pas se souvenir des printemps 2017 et 2019, périodes auxquelles plusieurs familles et commerces de notre municipalité ont vécu d'importantes inondations. Cette catastrophe naturelle a engendré de l'anxiété et de la détresse dans la population joséphoise. À la suite de ces événements, il était évident pour les membres du conseil municipal et moi que cet enjeu était prioritaire et qu'il fallait tout mettre en œuvre pour éviter que de tels événements se reproduisent. La décision de faire l'ensemble des démarches visant au développement d'une infrastructure pérenne contre la crue des eaux était urgente pour assurer la paix d'esprit des citoyens de la municipalité. »

Mise en place du projet

Concernant la mise en place du projet, M. Benoit Proulx a affirmé :

« Dès 2019, les membres du conseil municipal et moi nous sommes tout de suite mis à la tâche afin d'évaluer différents projets d'infrastructures visant à protéger le territoire des crues printanières. En effectuant les études d'avant-projet, nous avons rapidement constaté qu'il y avait des enjeux majeurs liés à la protection de l'environnement. En plus des coûts importants attribués à ce projet, notre défi était de concevoir une infrastructure respectueuse de l'environnement puisque nous nous trouvons dans une zone sensible. Le projet que nous avons

retenu allie la performance, la sécurité et la protection de la faune, de la flore et de l'habitat du poisson.

Les événements qui se sont produits en 2019 à Sainte-Marthe-sur-le-Lac ont eu le rôle de catalyseur dans la mise sur pied du projet de protection de la crue des eaux. En effet, l'ampleur de cet événement a fait réaliser à tous l'étendue des risques majeurs associés à la rupture d'une digue ...

Il y avait **urgence d'agir** afin de **sécuriser** notre population d'éventuelles inondations par le biais d'une infrastructure de protection! »

Le projet séparé en deux phases distinctes

Lors de la cérémonie, le maire de Saint-Joseph-du-Lac a dit :

« Nous avons ainsi convenu de réaliser le projet en deux phases de sorte que nous puissions assurer une protection adéquate du territoire dès l'arrivée du printemps 2021. Pour ce faire, la municipalité et ses différents partenaires ont mis de l'avant des ouvrages de protection temporaires qui ont nécessité un décret du ministre de l'Environnement, M. Benoit Charrette. L'autorisation accordée a permis à la municipalité de réaliser les travaux dans un délai extrêmement court. Une fois la crue du printemps 2021 passée, de nouveaux efforts ont été consentis afin de réaliser la conception des ouvrages permanents. La municipalité a d'ailleurs impliqué 3 firmes de génie-conseil, un entrepreneur ainsi que de nombreux fournisseurs pour mener ce projet à terme. »

Remerciements

Le maire de Saint-Joseph-du-Lac a remercié M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement puisqu'il a été extrêmement à l'écoute durant l'entièreté du projet. Il a d'ailleurs permis l'obtention du certificat d'autorisation pour réaliser les travaux d'urgence, ce qui a permis de protéger notre territoire au printemps dernier.

Il a également tenu à remercier Mme Sylvie D'Amours, Députée de Mirabel, qui a représenté les contribuables et qui a su bien faire valoir le projet auprès de ses collègues ministres.

M. Benoit Proulx a également remercié M. Denis Martin, anciennement Préfet de la MRC de Deux-Montagnes, qui a été porteur du dossier auprès de la MRC ainsi que de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que Madame Sonia Fontaine, Mairesse de Pointe-Calumet qui a démontré de la compréhension et une coopération exemplaire en plus de faciliter le déroulement du projet.

Et pour terminer, il a tenu également à remercier sincèrement La Communauté métropolitaine de Montréal, notamment l'équipe du bureau de projet de gestion des risques d'inondations, car elle a su démontrer l'urgence d'intervenir.

Le financement

En ce qui concerne le financement et les coûts du projet, une annonce a été faite. En effet, la municipalité anticipe une économie d'un peu plus de 2 millions de dollars sur les coûts prévus pour la réalisation de ce projet!

Dans cet ordre d'idée, monsieur Benoit Proulx a dit :

« Le conseil municipal et moi sommes très reconnaissants de l'implication financière des deux paliers de gouvernement dans ce dossier et mention spéciale au Gouvernement du Québec qui a bonifié de façon importante sa participation financière. Le support financier des gouvernements dans ce projet contribue à réduire le fardeau de l'implication financière des contribuables joséphois à 20% de la valeur du projet établie à un peu plus de 10 millions de dollars. »

Conclusion

En guise de conclusion, la municipalité est maintenant dotée d'une infrastructure comprenant une digue de près de 1 kilomètre de longueur, un poste de pompage ayant une capacité de 3.4 mètres cubes d'eau par seconde ainsi qu'un groupe électrogène assurant le fonctionnement de l'infrastructure en cas de panne électrique. En outre, ces composantes permettront d'assurer la protection du territoire contre de futures crues des eaux d'une ampleur beaucoup plus importante que celles que nous avons rencontrées auparavant.

- 30 -

Renseignements : Audrey Blanchard
Responsable des communications
ablanchard@sjdl.qc.ca